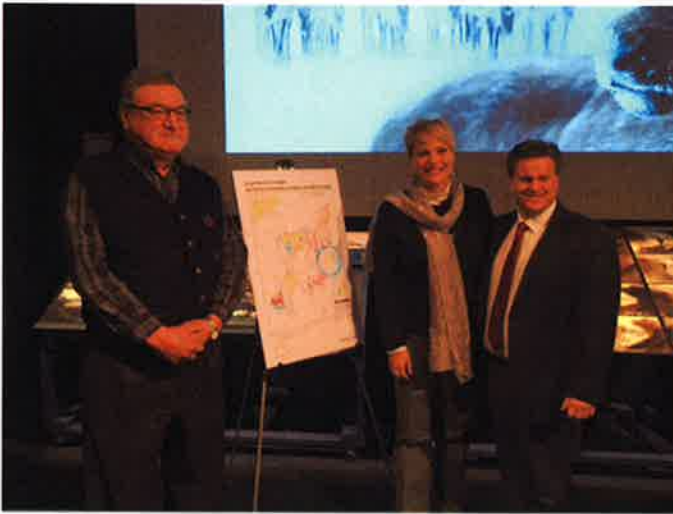


Le 28 novembre, la ministre du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon a annoncé la création d'une grande aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan sur le territoire de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En présence de différents partenaires locaux, notamment des représentants de la nation Innu de Pessamit et du maire de Baie-Comeau

À terme, cette grande aire protégée se distinguera notamment par sa dimension, répondant aux besoins particuliers du caribou pour assurer sa survie. On parle ici de la création d'une réserve de biodiversité couvrant une superficie spécifique au caribou forestier de l'ordre de 10 200 km², ce qui représente 21 fois la superficie de l'île de Montréal, sans oublier l'ajout de près de 7 000 km² au réseau québécois d'aires protégées.



M. Jack Picard, représentant du Conseil des Innus de Pessamit, la ministre de l'Environnement Mme Isabelle Melançon et le maire de Baie-Comeau, M. Yves Montigny

La proportion de territoire protégée du Québec terrestre et d'eau douce (cible de 17 %) atteindra ainsi 11,1 % et celle du territoire du Plan Nord (cible de 20 % en 2020) atteindra 12,4 %, en considérant les projets de réserves de biodiversité projetées déjà annoncés.

« Le Conseil des Innus de Pessamit accueille favorablement l'annonce d'aujourd'hui. Bien que le processus de consultation du gouvernement soit toujours

perfectible, notre communauté souhaite maintenant participer plus activement aux différentes étapes qui mèneront l'aire protégée projetée au statut d'aire protégée permanente qui doit tenir compte des stratégies de planification territoriale souhaitées par la communauté. Il souhaite également être un acteur de premier plan dans la gestion de la future aire protégée en tenant compte du rôle que pourrait tenir d'éventuels gardien du territoire.

René Simon, chef de Pessamit